

Juges et avocats veulent une justice moins chère et mieux financée

- Les acteurs judiciaires entrent en campagne.
- Magistrats, greffiers, avocats sortiront ce mercredi de leurs palais de justice et de leurs cabinets.
- Prélude à une série d'actions dirigées vers le monde politique.

Geens veut 500 millions d'euros en plus

Les attentes du ministre. Le 13 mars, à la RTBF, le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V) a proposé une augmentation du budget de la Justice de 500 millions d'euros lors de la prochaine législature, dont 300 pour l'ordre judiciaire: 130 pour la magistrature et son fonctionnement, 35 d'investissements informatiques, 125 pour faciliter l'accès à la justice pour plus de citoyens. Il propose aussi une augmentation du budget de la Régie des bâtiments, qui devrait s'élever à 250 millions par an. En attendant, il se targue d'avoir maintenu le budget de l'ordre judiciaire au même niveau ces cinq dernières années. Depuis décembre 2014, 1077 postes vacants ont été publiés pour la magistrature et 2850 pour le personnel judiciaire et le stage judiciaire (avec 206 postes vacants) a été rendu plus efficace, avance-t-il. **J.-C.M.**

Ce mercredi, le monde judiciaire (magistrats assis et debout, avocats, greffiers, experts judiciaires, interprètes) sortira des palais de justice et des cabinets d'avocats. Le 20 mars est, depuis 2015, la "journée de la justice". Cette année, la mobilisation (qui revêtira des formes variées selon les endroits) prend un tour particulier puisque nous sommes à deux mois des élections fédérales, régionales et européennes du 26 mai.

Pour l'occasion, une plateforme intitulée "66 jours pour sauver la justice" a été créée par différentes organisations de magistrats, d'avocats et de justiciables. Dans la foulée du 20 mars, elle entamera une campagne sous le slogan "l'État de droit, j'y crois !". Le but est d'attirer l'attention des partis politiques sur la nécessité de placer le refinancement de la justice au centre des priorités du prochain gouvernement fédéral. "Cela fait 25 ans que l'abandon de la justice est une réalité", estime Vincent Macq, président de l'Union professionnelle de la magistrature (UPM). "Nous revendiquons une réforme structurelle, pas seulement des moyens", précise Manuela Cadelli, présidente de l'Association syndicale des magistrats (ASM), "mais il est évident que la rupture des moyens menace l'indépendance de la justice".

Six revendications

Comme déjà indiqué, la plateforme a six revendications principales : une justice accessible ; le respect des cadres (qui ne sont remplis qu'à 83%) ; une autonomie de gestion du pouvoir judiciaire ; des bâtiments en bon état ; un système informatique performant ; un service public qui ne soit pas soumis à la dictature du chiffre.

Pour Olivia Venet, présidente de la Ligue des droits humains, "le sous-financement de la justice est inquiétant. La justice est un service public qui doit être accessible aux citoyens mais c'est avant tout un pouvoir constitué qui doit pouvoir fonctionner normalement, de manière indépendante, avec des financements suffisants". "Notre démarche se veut constructive", renchérit Fabrizio Antioco, président du Conseil consultatif de la magistrature. "C'est aussi une démarche objective."

J.-C.M.

“En matière informatique, nous en sommes à l'âge du bronze”

Lors d'une récente visite au palais de justice de Namur (LLB des 16 et 17 mars), nous avons pu mesurer à quel point la paperasserie envahissait les locaux des différents services judiciaires.

Assistante au parquet de la jeunesse, Laurence Wanson se plaint amèrement d'une situation qu'une informatisation déficiente de la justice explique en bonne partie: *“Dès qu'un procès-verbal dressé par la police entre chez nous, c'est la valse des encodages papiers. À chaque stade de la procédure, on ouvre un nouveau dossier. Étonnez-vous que ces dossiers finissent par tapisser les couloirs, les soupentes, les greniers de notre bâtiment...”*

Âge de pierre et âge du bronze

Le procureur du Roi Vincent Macq, par ailleurs président de l'Union professionnelle de la magistrature, va dans le même sens.

“Le budget annuel du SPF Justice en matière informatique est de 40 millions d'euros. Ils sont censés alimenter aussi bien l'Ordre judiciaire que les prisons ou la Sécurité de l'État. Sur ces 40 millions, 28 sont consacrés à l'entretien du matériel existant.

Or, il s'agit d'un outil totalement obsolète, datant de 2004. Question informatisation de la justice, on était à l'âge de pierre en 1986, on est passé à l'âge du bronze il y a quinze ans et depuis rien, en raison d'une absence d'ambition de nos dirigeants. Les 12 millions restants vont à des micro-projets sans grande incidence sur l'efficacité de la justice.”

Le même outil tout au long de la chaîne

Pour Vincent Macq, il faut un *“outil intégré tout au long de la chaîne civile et de la chaîne pénale. Quand on sait que les services de police utilisent un matériel incompatible avec celui des juges d'instruction ou des juridictions, lesquels ne peuvent traiter directement avec le système utilisé par les maisons de justice, quand on sait que les parquets de la jeunesse ou de la famille sont encore logés à une autre enseigne, on mesure la perte incroyable d'efficacité de nos services. Il faut mettre fin au règne du papier et créer un dossier informatique unique. Sinon, la galère va continuer et le justiciable payer les pots cassés de cette situation antédiluvienne.”*

J.-C.M.

L'assurance protection juridique, l'arbre qui cache la forêt

Parmi les revendications des membres francophones et flamands de la plateforme “66 jours pour sauver la justice”, figure un meilleur accès à la justice pour le citoyen.

Pour le président d'Avocats.be, M^e Jean-Pierre Buyle, il s'agit d'une priorité. *“C'est la première fois depuis 2015 que l'Ordre marque à ce point sa solidarité avec les magistrats, observe-t-il, et ce, parce que, ensemble, avec les juges et la société civile, nous voulons nous battre pour les justiciables, qui ne veulent plus des classements sans suite de leurs dossiers par le parquet, qui ne veulent plus, dans des affaires de garde d'enfants ou de troubles de voisinage, attendre cinq ans pour obtenir une décision judiciaire, comme c'est le cas devant la cour d'appel de Bruxelles, par exemple.”*

Deux salves successives

M^e Buyle rappelle que le gouvernement Di Rupo avait augmenté les droits de mise au rôle, supprimé l'exemption de la TVA sur les honoraires d'avocats qui sont aujourd'hui de 21 % et indexé les indemnités de procédures.

“Le gouvernement Michel a rajouté une deuxième salve s'agissant des droits de mise au rôle. La Cour constitutionnelle a annulé la loi. Qu'à cela ne tienne, M. Geens a déposé un deuxième projet visant à appliquer des frais à la sortie du procès. Nous avons déposé un nouveau recours devant la Cour. Le gouvernement a maintenu la TVA à 21 % mais nous continuons à demander qu'on ramène le taux à 12 voire 6 %.”

M^e Buyle plaide aussi pour un accès des personnes morales à l'aide juridique: *“La Cour constitutionnelle, toujours elle, a dit qu'elles en avaient le droit mais aucun budget n'a été débloqué malgré nos demandes.”* Il demande une révision de la

“class action”, dont le monopole a été donné à Test Achats.

Des avocats salariés, spécialisés dans l'aide juridique ?

M^e Buyle est pour la création d'un guichet unique permettant aux plus démunis de regrouper leurs demandes et même pour l'installation, comme au Canada, de cabinets d'avocats dédiés à l'aide juridique pour *“les polytraumatisés du droit”,* autrement dit pour les personnes confrontées à une série de situations difficiles (expulsion de leur logement, chômage, pensions alimentaires...). *“Il s'agirait d'avocats salariés qui bénéficieraient d'un financement public.”*

Il pense aussi à un meilleur traitement pour les victimes d'attentats ou de catastrophes, naturelles ou non. *“Nous avons un projet pour elles mais il n'a pas reçu de réponse.”*

L'assurance protection juridique adoptée en commission

Surtout, il croit dur comme fer à l'assurance protection juridique. Avec le ministre Geens et le secteur des assurances, Avocats.be avait ficelé un projet qui proposait une prime raisonnable assortie d'une déductibilité fiscale intéressante pour une couverture étendue au droit familial, au droit social, au droit fiscal et au droit de la construction.

Le texte était examiné, mardi, en commission Finances de la Chambre. Des rumeurs laissaient entendre qu'il ne serait pas adopté et serait donc renvoyé aux calendes grecques. Finalement, le MR, le CDH, l'Open VLD et le CD&V ont voté pour, la N-VA s'est abstenue, le PS, le SP.A et Écolo ont voté contre. Le texte est passé. *“Une belle avancée pour l'accès aux prétoires des classe moyennes”,* commentait Jean-Pierre Buyle.

J.-C.M.

“La justice vit un long pourrissement”

Entretien Jacques Laruelle

Michel Claise est juge d'instruction à Bruxelles, spécialisé dans les matières financières.

Où en est la justice ?

Certains disent qu'elle est à l'agonie. Je crois qu'on en est proche. C'est un long pourrissement dont les conséquences nous tombent sur la tête. C'est une perte d'accès à la justice, c'est l'effondrement des palais de justice, c'est le manque de modernisation informatique, c'est l'état des prisons. D'une manière générale, c'est l'atteinte portée au pouvoir judiciaire par l'exécutif pour le transformer en une administration. Cela est contraire aux principes de Montesquieu et du pilier démocratique que représente la justice.

Peut-on parler de détérioration ou d'amélioration ?

C'est une détérioration. Elle vient aussi d'un surnombre de décisions inadéquates sur le plan législatif. Je peux citer les lois pot-pourris qui sont une restriction des droits du citoyen. Il y a des impossibilités d'opposition dans des procédures, des justifications de motivation: se défendre soi-même devient très délicat. Ce n'est pas propice pour une justice qui serait un service public pour le citoyen ou le justiciable. C'est aussi une perte d'indépendance pour la justice.

Pourquoi ce recul ? Est-ce une volonté politique ?

Je pense que c'est politique. On dit: il

faut se réorganiser, faire du marketing, de la revalorisation interne en maintenant les budgets. Mais les budgets évoluent à la baisse ! Nous sommes, si l'on compare avec d'autres pays européens, à des niveaux inférieurs.

Est-ce uniquement budgétaire ?

Non. Il y a des décisions qui touchent au pouvoir de la justice. Il y a une revendication qui n'est pas mise en avant. C'est la revalorisation du métier de magistrat. Les cadres ne sont pas remplis. Cela n'intéresse plus les juristes de présenter le concours ou l'examen. Ils savent que le métier est décrié. Il suffit de citer les réactions du politique pour les décisions de justice en matière d'immigration. C'est aussi le fait que l'on parle de réduction des traitements et des pensions.

Or, si l'on veut attirer les meilleurs, il faut que la magistrature soit en concurrence raisonnable avec le privé. Face

à cette dévalorisation, nous risquons un réel problème de corruption. Les cadres sont déjà insuffisants. Remplir les cadres serait déjà un progrès remarquable mais on en est loin.

Certains secteurs sont-ils plus frappés que d'autres ?

“Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés”, pourrait-on dire comme La Fontaine dans *Les animaux malades de la peste*. En matière d'arrière judiciaire, tous les secteurs sont frappés car on dépend des échelons supérieurs.

Dans mon secteur, la criminalité financière, la cour d'appel ne peut pas faire face à la gestion des grands dossiers financiers. C'est une constatation que nous faisons tous, du parquet au parquet général. Il est aburrant que certains dossiers judiciaires attendent 15 ans avant d'être traités.

Or, face à cela, le ministre de la Justice

introduit dans le système judiciaire une chambre réservée aux multinationales, qui ont pourtant largement les moyens de se payer des procédures d'arbitrage. Des conseillers d'appel vont traiter ces affaires. En termes d'image, c'est terrible par rapport au citoyen qui n'est pas respecté. Faut-il considérer qu'il y a un gouvernement qui préfère les multinationales à ses citoyens ? Moi, c'est la conclusion que j'en tire.

La justice n'a-t-elle rien à se reprocher ?

La justice doit être plus transparente. Nous communiquons très mal. Il faut mieux communiquer sur le pourquoi des décisions. Citons ainsi une condamnation qui a entraîné des troubles sociaux car on n'avait pas expliqué le pourquoi. Je pense à la mort de ce superviseur de la Stib. On avait retenu les coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans l'intention de la donner alors que tout le monde s'attendait à des poursuites pour meurtre. L'enquête ne l'avait pas démontré et l'on a eu des grèves du personnel de la Stib. La justice avait raté le coche en n'expliquant pas la différence.

La justice est un sujet qui fâche les citoyens car ils ont l'impression d'être grugés, car c'est cher et cela prend du temps. Aujourd'hui, cela fâche aussi les professionnels car ils ont l'impression que cet extraordinaire outil est réduit à peau de chagrin par les décisions des politiques qui ne font pas attention au travail de terrain et décident sans connaître les problèmes et nécessités de cette institution.

“Avons-nous
un gouvernement
qui préfère
les multinationales
à ses citoyens ?”

Michel Claise
Juge d'instruction